



ET SI L'ÉNERGIE REVENAIT À L'ÉCONOMIE...

Le député Jacques-Roland Coudray a souhaité que la **prochaine répartition des départements** permette au Service de l'énergie de réintégrer le giron du Département de l'économie. Cette mutation marquerait alors la fin d'une «Bodenmannerie»...



DES TRAVAUX PRIORITAIRES POUR LA SÉCURITÉ

Pour sa dernière journée de session, après avoir siégé seize ans comme député et douze comme conseiller d'Etat, **Jean-Jacques Rey-Bellet** a réussi le tour de force de faire accepter sept importants dossiers routiers et sécuritaires à l'unanimité...

ÉNERGIE ET ÉCONOMIE
Changeement de département?

Est-ce la disparition prochaine d'une «Bodenmannerie»? Hier, le député Jacques-Roland Coudray (GRL) a en tout cas profité du débat autour du Rapport du Conseil d'Etat sur la politique énergétique cantonale pour réclamer la fin d'un particularisme décidé par Peter Bodenmann lors de son passage éclair au Gouvernement valaisan. «L'enjeu énergétique étant économiquement d'importance, nous souhaitons voir, lors de la prochaine répartition des départements, le rapprochement du Service de l'énergie auprès du Département de l'économie.» Sur le départ, le président de la commission... économie et énergie a aussi proposé au gouvernement de mettre de l'ordre dans les projets éoliens qui fusent tous azimuts.

AFFICHAGE SAUVAGE
Les partis hors la loi paieront

«Oui, les partis qui ne respectent pas la législation en matière d'affichage public devront passer à la caisse!» Le conseiller d'Etat Jean-René Fournier a pu rassurer hier la députée Maria Oester-Arman (jaune du Haut) qui voulait savoir «qui paie l'élimination des affiches sauvages par la Police cantonale». Cette indiscipline récurrente due «à l'excès de fougue des équipes de campagne» n'a évidemment pas épargné cette période électorale. Alors que le canton avait publié les règles à respecter dans le Bulletin officiel du 2 janvier dernier, police cantonale et service des routes ont déjà dû intervenir plus d'une vingtaine de fois pour faire disparaître des pubs électorales indésirables. Jean-René Fournier a bien précisé qu'en cas de dénonciation et d'abus avérés, ces interventions sont facturées aux partis incriminés.

ALCOOL ET JEUNESSE
Des moyens, svp!

Que fait le canton pour tenter de résoudre le problème de l'alcool chez les jeunes? A l'heure des questions, la députée Franziska Lutz-Marti (PDC du Haut) s'est inquiétée de cette «jeunesse valaisanne qui boit de plus en plus tôt». Une évolution qui ne laisse bien sûr pas le gouvernement de bois! Thomas Burgener a rappelé hier qu'avec les concours de la Ligue valaisanne contre les toxicomanies (LVT), le canton multiplie les campagnes de prévention, notamment au niveau des cycles d'orientation. «Nous avons élargi ces actions vers les niveaux secondaires.» Mais pour Thomas Burgener, l'idéal serait bien sûr de pouvoir également mettre l'accent sur la prévention des plus jeunes. «Il faudrait pouvoir proposer ces campagnes aux élèves de 5e et 6e primaires. Mais cela demande des moyens supplémentaires...»

PASCAL GUEX



En raison du projet de troisième correction du Rhône, le pont sur le fleuve valaisan près de Branson a dû être rallongé. L'ouvrage passe de 105 à 129 mètres et le gabarit de franchissement du Rhône de 65 à 70 m. MAMIN

Les 7 travaux de Jean-Jacques Rey-Bellet

SÉCURITÉ ► Le Grand Conseil a adopté par sept votes unanimes les derniers dossiers présentés par le chef du Département des travaux publics. Les communes de Fully, Chamoson, Vétroz, Grône et Anniviers en bénéficieront.

JEAN-YVES GABBUD

Le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, a résumé les enjeux des sujets qui ont été présentés hier à la sagacité du Parlement cantonal: «Trois projets routiers dont le maître d'œuvre est le canton et quatre projets sécuritaires dont les maîtres d'œuvre sont les communes. Le montant total des crédits demandés est de 24,1 millions, dont 13,3 millions sont à la charge du canton.» Ils ont tous été adoptés à l'unanimité par les députés. Les objets concernant le Valais romand sont présentés ici.

«Recourite aiguë»

Certains dossiers ont vu leurs coûts prendre l'ascenseur. Face à cette situation, Jean-Jacques Rey-Bellet a dénoncé «la recourite aiguë, une maladie à soigner dans certaines parties du canton», en visant plus particulièrement ce qui s'est passé dans le dossier de la nouvelle route nord à Viège et les 70 propositions qu'il a provoquées. Il a également évoqué avec indignation la lenteur du traitement de ces recours qui renchérit les projets.

La jonction Martigny-Branson

Un premier crédit a été adopté en 1999 pour la jonction Martigny-Branson. Depuis, d'importantes modifications sont intervenues, comme l'exemple la commission, présidée par Antoine Maytain, en charge de ce dossier: «L'augmentation de la longueur de l'ouvrage sur le Rhône et du gabarit de sa traversée principale sur le fleuve pour tenir compte des nou-

velles contraintes liées au projet de 3e correction du Rhône, la modification en giratoire du carrefour à l'embranchement de la route conduisant à Branson et de la route de Dorénaz et prolongement de la piste cyclable le long de la route cantonale en direction de Martigny.» Tous ces changements nécessitent un crédit complémentaire de 2,5 millions. Les communes de Martigny, Fully, Saillon et Leytron devront prendre à leur charge 625 000 francs.

L'Etat du Valais a tenté de faire payer une partie de la facture par la Confédération, car le surcoût est lié essentiellement à la 3e correction du Rhône. «Essayé, pas pu», a résumé Jean-Jacques Rey-Bellet. Les payeurs de la facture resteront donc exclusivement valaisans.

Correction routière à Chamoson

Actuellement, les villages de Riddes et de Saint-Pierre-de-Clages subissent un fort trafic poids lourds. Pour éviter les désagréments liés à ce type de passages, une importante correction routière va être réalisée sur le territoire de la commune de Chamoson. Elle coûtera 3,8 millions, dont 2,8 millions seront à la charge de la caisse cantonale.

«Le projet utilise en partie la route actuelle à la sortie de Riddes, en aval du pont CFF existant. Le nouvel axe projeté passe au-dessus des voies CFF, puis rejoint le passant inférieur existant sous l'A9. L'axe existant en direction de Saint-Pierre-de-Clages est réutilisé et le raccordement à la route cantonale s'effectue au moyen d'un gi-

ratoire», explique le Conseil d'Etat dans son message explicatif.

Protection contre les crues à Vétroz

En 1990, deux torrents ont débordé et ont inondé la zone habitée de Vétroz. Suite à cet événement, une carte des dangers a été établie. Il en ressort que les dégâts potentiels d'un nouveau débordement pourraient s'élever à 5 millions de francs. Des travaux de protection ont donc été décidés. Leurs coûts s'élèvent à 3,27 millions.

Lave torrentielle à Grône

Le torrent de la Merdassière, situé sur le territoire de la commune de Grône, a provoqué des laves torrentielles en 1995. Depuis, la zone a, elle aussi fait l'objet d'une carte de dangers. Les dégâts potentiels dépassent ici les 5 millions de francs. Des travaux de protection devisés à 2,5 millions sont prévus.

Le palement en incombe à la commune de Grône, mais l'Etat les subventionnera pour un montant maximal de 2,12 millions.

Protection en Anniviers

Le torrent des Bondes, qui prend sa source au-dessus du village de Zinal, a provoqué régulièrement des laves torrentielles. La région est également sujette à des avalanches. Des ouvrages de protection vont être réalisés au niveau du dépotoir existant et de la digue paravalanche actuelle. Il en coûtera 2,5 millions, un coût pris en charge par l'Etat du Valais à hauteur de 95%.

DOSSIERS TRANSPORTS
Tonkin et glissières d'insécurité

Pour sa dernière journée de session, le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet a également eu droit à quelques interpellations et autres postulats. En voici deux qui sortent de l'ordinaire.

Interpellé sur le dossier du Tonkin par la députée Marie-Madeleine Bonvin (PS-AdG), Jean-Jacques Rey-Bellet s'est emporté. Il a déclaré avoir parfois l'impression d'en faire trop et d'être critiqué pour cela. Il a rappelé son total soutien au projet, tout en déclarant que la balle est maintenant en mains françaises et que le Tonkin n'est pas une priorité dans l'Hexagone, au contraire, et que des oppositions au projet y sont nées.

Quant à eux, les députés Laurent Tschopp et Pierre-Olivier Bourban (GRL) ont attiré l'attention de Jean-Jacques Rey-Bellet sur le fait que «les glissières dites de sécurité sont une très importante source de dangers pour tous les amateurs de deux-roues». Les deux élus insistent sur le fait que «des systèmes de protection existent» pour éviter que les glissières ne deviennent «des goullines à moutards». Le conseiller d'Etat a répondu que «un programme d'essai des prototypes de protection disponibles sur le marché sera mis en place en 2009». JYG

JEAN-JACQUES REY-BELLET ENTERRE L'ABAISSEMENT

L'élargissement du fleuve est la seule solution valable et viable! Le chef du DTEE est monté hier une dernière fois au créneau pour défendre «sa» **3^e correction du Rhône**. Et pour clouer le bec aux partisans de l'autre variante: celle de l'abaissement du lit...



PAS DE NIDS DE POULE SUR LA ROUTE DU TOUR!

Jean-Michel Cina l'a promis hier: oui, les routes valaisannes que vont emprunter les stars du **Tour de France** en juillet prochain vont faire l'objet de tous les soins. Oui encore, le canton va se donner les moyens de bien profiter de cette formidable vitrine...



LE DERNIER JOUR

Hier, le Grand Conseil s'est réuni pour la dernière fois de la législature. Un tiers des parlementaires, au moins, ne se retrouveront plus sur les bancs du Légitif cantonal lors de la prochaine rentrée. Nostalgie.

L'abaissement du lit touché, coulé?

TROISIÈME CORRECTION DU RHÔNE ► Pour son dernier jour de session, Jean-Jacques Rey-Bellet a renvoyé à leurs chères études les opposants à la solution de l'élargissement.

PASCAL GUEX

«Le temps des polémiques doit cesser.» Jean-Jacques Rey-Bellet a conclu son ultime plaidoyer en faveur de la 3e correction du Rhône sur une note apaisante hier matin.

Apparavant pourtant, le conseiller d'Etat aigaunois s'était montré beaucoup plus incisif pour défendre la solution de l'élargissement au détriment de celle de l'abaissement, réclamée une énième fois par le député de l'UDC Albert Pitte-loud, via une interpellation urgente. Et à l'occasion de cette ultime passe d'armes, le chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) est ainsi passé résolument à l'offensive pour toucher – et couler définitivement? – les partisans de l'abaissement.

Variante illégale

Pour défendre la solution retenue par son département, le chef du DTEE a bien sûr fait référence aux experts neutres qui ont écarté les conclusions des études techniques de l'ADSA qui concluaient à l'efficacité supérieure de l'abaissement du lit du fleuve. Il a aussi eu beau jeu de rappeler la fin de non-recevoir adressé par les sept sages à la variante prônée par le député Albert Pitte-loud et ses amis. «Le Conseil fédéral a simplement répondu qu'elle n'est pas durable pour la sécurité, qu'elle a un impact trop fort sur la



Jean-Jacques Rey-Bellet l'a répété hier sur tous les tons: la sécurisation de la plaine du Rhône passe impérativement par l'élargissement du fleuve, comme ici dans la région de Martigny. FRANÇOIS PERRAUDIN

nappe et qu'elle n'améliore pas l'état naturel du fleuve.»

Et l'aqueduc alors?

Jean-Jacques Rey-Bellet a encore répété qu'au final cette solution «ne satisfait pas les bases légales». Mais

pas seulement. Dans sa réponse à cette interpellation urgente, le conseiller d'Etat aigaunois a encore tenu à river le clou des opposants qui ne cessent d'avancer la perte de terres agricoles

comme le fléau des années à venir. «Mais de quel sacrifice parle-t-on? De 4% de la surface agricole de plaine dans les prochains 40 ans. Un pour mille par an. L'équivalent de 3 à 4 fois les surfaces perdues par an sur la seule commune de Fully pour y construire des villas.» Si le tribut à payer apparaît certes «sensible» au patron du DTEE, celui-ci n'en estime pas moins que «le canton pourra trouver des compensations». Percutant comme jamais, le conseiller d'Etat démissionnaire a enfin choisi de river – définitivement? – le clou à Albert Pitteloud et ses amis, accu-

sés de sortir de nouvelles «solutions miracle» à chaque législature. «Ily a quatre ans presque jour pour jour, c'est l'aqueduc qui faisait les belles pages en demandant que l'Etat le réalise en lieu et place de la 3e correction. Qui défend aujourd'hui cet aqueduc? Qui n'a pas compris que ce n'est pas une bonne solution pour la sécurité?»

Pas de doute donc aux yeux de Jean-Jacques Rey-Bellet: la solution proposée par le plan d'aménagement Rhône 3 et défendue par son département – «toute en nuances» – est bien la seule voie envisageable.

Et les rideaux abris?

Projet de réaménagement du Rhône toujours, le député Sébastien Roh a relancé hier le problème des rideaux abris dans la plaine. «Lors de l'endiguement du Rhône, des haies protectrices contre les vents destructeurs avaient été plantées. Pour des raisons purement économiques et de rendements agricoles, ces structures ont été supprimées.» Or, au travers de toutes les informations sur le projet R3, il n'est jamais fait mention de la reconstitution des ces rideaux abris.

Après avoir affirmé appuyer la démarche du gouvernement, l'élu du Parti démocrate-chrétien du Centre a donc demandé par voie de postulat au Conseil d'Etat «d'entreprendre une étude dans le but de constituer des rideaux abris dans la plaine du Rhône, plus particulièrement dans la région comprise entre Martigny et Sion.» Pas combattue, cette requête a été transmise à l'Exécutif cantonal pour traitement. PG

LE VALAIS PRÉPARE «SON» TOUR DE FRANCE

Attention à ne pas tuer le maillot jaune...

Cinq mois avant d'enflammer les routes valaisannes, le Tour de France cycliste s'est offert un prologue remarqué hier devant le Parlement. Ce ne sont pas moins de trois députés qui ont en effet profité de l'heure des urgences pour interpellé le gouvernement sur cet événement planétaire, qui tiendra l'affiche les 19, 20 et 21 juillet prochain du côté de Verbier et Martigny.

France vient de visiter le parcours et n'a pas relevé de gros problèmes généraux.»

Et si ce spécialiste a certes mis le doigt sur certains secteurs à améliorer, Jean-Michel Cina a pu préciser que ces tronçons à problèmes étaient déjà connus des services de l'Etat. «Il était d'ailleurs prévu d'y apporter les correctifs nécessaires.» Sous l'effet du Tour de France, ces actions de réhabilitation seront simplement avancées au printemps.

Vers un crédit complémentaire

Au nom du groupe socialiste-Alliance de gauche, Marcelle Monnet-Terretaz a, elle, questionné le gouvernement sur les moyens que le canton compte investir «pour valoriser au maximum cet événement exceptionnel et en faire une vitrine touristique afin de vendre le Valais au monde». Egalement sensible à une possibilité de

promotion touristique exception-

nelle pour notre canton, le député Aldo Resentera (Groupe radical-libéral) a, lui, voulu en savoir plus sur les moyens logistiques et financiers que le gouvernement entend apporter aux organisateurs. Et sur ce plan-là également, Jean-Michel Cina s'est voulu confiant, tout en admettant que l'aventure «Tour de France» allait vraisemblablement nécessiter l'octroi d'un crédit complémentaire. «Le canton a agi en amont en appuyant officiellement l'organisation de ces trois jours.» Un budget prévisionnel a ainsi été établi. Si le concept de promotion touristique est en bonne voie de concrétisation, impossible cependant pour le moment d'en savoir plus, pour une question d'effet de manche. «Nous devons conserver une certaine confidentialité afin de préserver l'efficacité de ces campagnes», a reconnu Jean-Michel Cina. PG



Pas de risque de sortie de route pour les stars et la caravane du tour. Les chaussées valaisannes vont faire l'objet de toutes les attentions. LDD

PATRIMOINE
Pour la conservation des bisesses

Véronique Jenelten-Biollaz, pour le groupe PDC du Centre, a déposé un postulat demandant la mise en place «d'une politique cantonale d'entretien, de promotion et de développement des bisesses». La députée-suppléante a insisté dans son texte sur la très utile «multifonctionnalité des bisesses».

Le Conseil d'Etat a été accepté le postulat et souhaite «l'élaboration d'un concept relatif à la conservation et la mise en valeur du réseau de bisesses». Malgré cette acceptation, Véronique Jenelten-Biollaz a regretté que l'Exécutif cantonal ne se lance pas dans un projet plus ambitieux, par exemple, en demandant l'inscription des bisesses dans le patrimoine mondial de l'Unesco. Jean-Jacques Rey-Bellet estime, en souriant un peu, «que l'ensemble du canton pourrait être classé par l'Unesco» tant notre canton regorge de richesses et de beautés. Il n'a toutefois pas exclu des démarches pour classer nos bisesses sur le plan international.

ARCHÉOLOGIE CANTONALE
Un rapport demandé

Quatre députés, issus de quatre groupes différents, ont demandé au Conseil d'Etat d'élaborer «un rapport sur l'archéologie valaisanne». Véronique Jenelten-Biollaz, Graziella Walker Salzmann, Virginie Crettenand et Alexis Turin souhaitent que l'Etat précise les priorités établies dans le choix des travaux et les objectifs culturels poursuivis par l'archéologie. La première élue nommée s'est également indignée de devoir constater que certaines communes n'appliquent pas la loi dans le domaine de la surveillance des chantiers archéologiques.

Ce postulat a été accepté sans opposition.

NOMINATIONS
Les nouveaux chefs de service

Le député PDC Jean-Pierre Rouvinez a constaté que «ces prochains mois, cinq postes de chefs de service devront être renouvelés». Il se demande s'il ne serait pas opportun que leurs successeurs soient nommés par le futur Conseil d'Etat et non par l'actuel.

Le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina a expliqué que le report de la nomination des remplaçants aurait provoqué une vacance durant quelques mois.

Il a également souligné le fait que le nouveau statut des chefs de service, qui ne bénéficie plus du statut de fonctionnaire, permet plus de souplesse dans la gestion de leur mandat.

INSTRUCTION PÉNALE
Le juge en question

Le groupe UDC estime que de nombreuses affaires «mettent en cause le fonctionnement de l'instruction pénale valaisanne» et de son chef, le juge d'instruction cantonal, Par la voix de Jean-Luc Aador, il a demandé ce que le Conseil d'Etat compte faire dans ce dossier.

«En vertu du principe de la séparation des pouvoirs, le Conseil d'Etat ne connaît pas les dossiers cités», a indiqué Jean-Michel Cina qui a ajouté que l'Exécutif cantonal n'a pas mission de surveiller le fonctionnement de la justice. JEAN-YVES GABBUD